

# **Fonds de ressources académique théâtre**

## **Objet :**

Le fonds de ressources théâtre est hébergé au CDI du lycée Gaston monnerville à Kourou, sous la responsabilité du professeur référent et de la documentaliste.

Il s'agit de mettre à la disposition des enseignants à titre gratuit des oeuvres et des captations DVD permettant ainsi de favoriser l'exploitation du théâtre en classe. Il est à noter qu'il s'adresse à l'ensemble de l'académie et à tous les niveaux scolaires.

## **Fonctionnement :**

Horaires d'ouverture du Pôle ressources :

Selon l'ouverture du CDI, soit du lundi au vendredi de 7h à 18h (pause à midi de 12h à 14h)

Une permanence est assurée le lundi (pour l'année 2017/2018) par le professeur référent du pôle le lundi de 10h à 12h

En cas d'impossibilité de déplacement, il faut contacter le professeur référent par mail, qui se chargera d'expédier les oeuvres par le vaguemestre : [benoit.baltus@ac-guyane.fr](mailto:benoit.baltus@ac-guyane.fr)

## **Emprunt :**

Chaque prêt dure une quinzaine de jours, à négocier selon vos besoins.

Une fiche d'inscription doit être remplie (voir ci-dessous) et validée par le chef d'établissement.

L'établissement emprunteur s'engage en cas de perte ou de dégradation, à rembourser le DVD.

Le catalogue du CDI est accessible sur le portail académique du lycée Gaston Monnerville :

<http://9730108e.esidoc.fr/>

Le professeur référent du pôle reste à la disposition des emprunteurs pour toute question concernant le théâtre à l'école (projet pédagogique, mise en place d'actions autour du théâtre, y compris la mise à disposition d'un espace de représentation au sein du Lycée)

**Benoît Baltus**  
référent du fonds de ressources académique théâtre

# Fonds de ressources académique théâtre

FICHE D'INSCRIPTION

Année 2017-2018

Nom de l'établissement: .....

Ville:

.....

Type d'établissement: Ecole (maternelle – primaire); collège ; Lycée général; lycée professionnel

Nom et prénom : .....

Statut : .....

Téléphone: .....Mail : .....

Niveau(x) d'enseignement:

.....

**L'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter les conditions d'emprunt:**

Durée du prêt 15 jours (à préciser si la durée est différente et le nombre d'oeuvres empruntées)

Les usagers sont responsables des documents qu'ils empruntent ou consultent. Il leur est demandé d'en prendre le plus grand soin et de respecter les délais d'emprunt.

Nom et Signature du professeur emprunteur

Signature du Chef d'établissement